



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 16 mai 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 7 mai 2014

Publié le 22 mai 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 78

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
M. Jean ESMONIN	M. François REBSAMEN	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. François NOWOTNY
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Michel ROTGER	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Frédéric COURT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiââ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	M. Édouard CAVIN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Claudine DAL MOLIN	
M. Patrick MOREAU	M. Roland PONSAA	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

Mme Christine TAVIOT

Mme Françoise VANNIER-PETIT

Membres titulaires absents :

M. Jean-Yves PIAN	M. Pierre PRIBETICH pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. Jean ESMONIN
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Christine TAVIOT
	M. Jean DUBUET pouvoir à Mme Françoise VANNIER-PETIT
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	Mme Michèle LIEVREMONT pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Pôle de Compétitivité VITAGORA - Projet FUI "FPARIS" - Avenant à la convention d'application

Par délibération en date du 16 décembre 2010, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise a décidé d'apporter son soutien financier au projet labellisé FUI « FPARIS » en soutenant un acteur de ce projet, l'entreprise Merck Médication Familiale.

Ce programme de recherche démarré officiellement le 1^{er} novembre 2010, est entré dans sa phase finale avec les démarches de mise sur le marché de compléments alimentaires appliqués aux syndromes de l'intestin irritable . Toutefois cette commercialisation est suspendue à l'obtention du statut de « Novel Food ». Les critères essentiels pour la validation de ce dossier recommandent des essais toxicologiques « in vivo » plus conséquents que prévus initialement, ce qui nécessite une prolongation de la durée du programme de vingt mois.

Pour mémoire, ce projet prévoit la création de 13 emplois. Merck Médication Familiale poursuit ses travaux engagés à Dijon dans sa plate-forme BION et souhaite faire de la Bourgogne un des leaders dans le développement industriel de nouveaux produits à effet probiotique.

Le 27 janvier 2014, la BPI France saisie par les partenaires du projet, Merck Médication Familiale, Biovitis, l'INRA, l'Université de Bourgogne et la SATT Grand Est, a donné un avis favorable sur la prolongation de vingt mois du projet « FPARIS », qui devra être terminé au plus tard fin juin 2015. La convention d'application signée le 30 mars 2011, entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et l'entreprise Merck Médication Familiale, indiquait initialement une durée de réalisation du projet de 36 mois à compter de novembre 2010.

Il est proposé aujourd'hui de passer un avenant à la convention d'application afin de porter cette échéance à fin juin 2015.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet d'avenant à la convention passée entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et l'entreprise Merck Médication Familiale au titre du projet labellisé FUI « FPARIS » ci-annexé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

Pôle de Compétitivité VITAGORA

Projet de recherche « FPARIS »

AVENANT A LA CONVENTION D'APPLICATION

Entre :

La Communauté d'agglomération dijonnaise, 40, avenue du Drapeau, BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX, représentée par son Président, M. Alain MILLOT , en vertu d'une délibération en date du _____,

d'une part,

Et :

L'entreprise SAS MERCK MEDICATION FAMILIALE, sise 18 C boulevard Winston Churchill – BP 77035 – 21070 Dijon cedex
SIRET : 97250253800044, RCS 972 502 538 R.C.S. LYON
Code APE : 4646Z

représentée par Monsieur Stéphane Mathieu, Président, dûment habilité à cet effet

d'autre part

VU la convention cadre signée le 28 mars 2011, entre l'Etat et les collectivités territoriales, relative aux projets de recherche et développement coopératifs des pôles de compétitivité,

VU la convention d'application signée le 30 mars 2011, entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et l'entreprise MERCK MEDICATION FAMILIALE ,

VU la demande de prolongation de la durée du projet FPARIS présentée par l'entreprise MERCK MEDICATION FAMILIALE , entreprise coordinatrice de ce programme, en date du 30 janvier 2014,

PREAMBULE :

Considérant que par délibération en date du 16 décembre 2010, la Communauté d'agglomération dijonnaise a décidé d'apporter son soutien financier au projet de recherche & développement « FPARIS » en soutenant un acteur de ce projet, l'entreprise MERCK MEDICATION FAMILIALE,

Considérant que ce programme de recherche démarré officiellement le 1er novembre 2010, est entré dans sa phase finale avec les démarches de mise sur le marché de compléments alimentaires appliqués au syndrome de l'intestin irritable, que cette commercialisation est conditionnée à l'obtention du statut de « Novel Food », que les critères essentiels pour la

validation de ce dossier recommande des essais toxicologiques « in vivo » plus conséquents que prévus initialement nécessitant une prolongation de la durée du programme de vingt mois,

Considérant l'avis favorable délivré par la BPI France saisie par les partenaires du projet, Merck Médication Familiale, BIOVITIS , INRA de Jouy en Josas, le laboratoire GPMA de l'Université de Bourgogne et la SATT Grand Est, sur la prolongation de vingt mois du projet « FPARIS », qui devra être terminé au plus tard le 30 juin 2015,

Il est proposé de passer un avenant à la convention d'application du 30 mars 2011 afin de modifier l'article 2 – Délais.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le premier alinéa de l'article 2 « Délais » de la convention initiale est complété comme suit :

L'échéance de réalisation du programme est reportée au 30 juin 2015.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention d'application signée le 30 mars 2011 demeurent valables et inchangées.

Fait à Dijon, le
En 2 exemplaires originaux.

Le Président de la Communauté
d'agglomération dijonnaise,

Le Président de Merck Médication Familiale

Alain MILLOT

Stéphane MATHIEU